



COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

FEUILLET DE CLOTURE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

DU SEANCE DU 05 juin 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS ET LE 05 JUIN à 18 heures 30, le CCAS de Boulieu-Lès-Annonay régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Président, après convocation régulièrement faite le 30 mai 2023.

Présents :

Damien BAYLE, Christelle ETIENNE, Mikaël DUBICKI, Viviane LASCOMBE, Marlène POULENARD, Martine ROUMEZY, Patrick SAVIDES

Absents excusés :

Bedra BELLAHCENE

René BERNE

Christophe REY (pouvoir à Martine ROUMEZY)

Nadège ROCHE (pouvoir à Christelle ETIENNE)

Guy VITOUX

Secrétaire de séance : Mme Martine ROUMEZY

En Exercice : 12

Présents : 7

Absents : 5

- dont représentés : 2

Votants : 9

Numéro	Objet	Vote
2023-07	AUTORISATION DE CEDER LES PARCELLES AH 137, 138, 140 et 141 A LA COMMUNE POUR UN EURO SYMBOLIQUE	Adopté à l'unanimité le <i>Président ne prenant pas part au vote</i>
2023-08	ACCORD D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE PAR LE CCAS	Adopté à l'unanimité

Affiché et mis en ligne le 07/06/2023

Le Président, Damien BAYLE

La secrétaire, Martine ROUMEZY

